

SAS 2SE

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 Euros

Siège social : 271 Avenue Sadi Carnot

83130 LA GARDE

RCS TOULON : 918 323 544

PROCÈS VERBAL DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025

I

L' AN DEUX MILLE VINGT CINQ, et LE DIX NEUF DECEMBRE, à 16 HEURES,

Les actionnaires de la SAS 2SE, Société par Actions Simplifiée au capital social de 10 000 € divisé en 10 000 actions de 1 € se sont réunis en assemblée générale au siège sociale sur convocation du Président.

Sont présents :

- Mme SARAZIN Sophie, titulaire de 7 500 actions de 1 €
- Mme Stéphanie HUOT, titulaire de 2 000 actions de 1 €
- Mme Emilie CANDIA, titulaire de 500 actions de 1 €

Soit 3 actionnaires présents titulaires de 10 000 actions sur les 10 000 actions émises par la Société, soit un quorum de 100 %.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l' assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mme. SARAZIN Sophie préside la séance en sa qualité de Président ;

La feuille de présence, certifiée sincères et véritable par le Président permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité des actions émises par la Société.

Le Président constate que les actionnaires présents réunissant la totalité du capital, l' assemblée peut valablement délibérer.

SS

SH

SC

II

Le président met à disposition des associées :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associées ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les valeurs actives et passives de la Société ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/06/2025 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président donne lecture du rapport de gestion puis ouvre la discussion.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L227-10 du code du commerce ;
- Approbation des comptes ;
- Affectation et répartition des résultats ;
- Rémunération du Président ;
- Quitus au Président.

Puis elle donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;

Enfin, Madame le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2025 est bénéficiaire de 147 222.66 €. Avant l'affectation du résultat les capitaux propres se présentent de la manière suivante :

- Capital social :	10 000 €
- Réserve légale :	1 000 €
- Report à nouveau créditeur	98 580.81 €

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

➤ Report à nouveau créditeur : 147 222.66 €.

A l'issue des opérations, les comptes de capitaux propres de la société s'établiront ainsi :

- Capital social :	10 000 €
- Réserve légale :	1 000 €
- Report à nouveau créditeur	245 803.47 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

DISPOSITION FISCALES LIEES A LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 158-3-2° DU CGI

L'assemblée générale rappelle que les dividendes ouvrent droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ainsi qu'au régime mère fille.

L'assemblée générale constate par ailleurs que conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents dont ceux ouvrant droit à l'abattement de 40% ainsi que ceux qui en sont exclus sont à néant du fait de la première année d'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité requise, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui s'y trouvent visées, à savoir :

- Qu'au titre d'une convention de trésorerie conclue à des conditions normales le 1^{er} octobre 2022 avec la SAS CABINET C. NICOLAS S. SARAZIN & ASSOCIEES, une dette de 89 044 € apparait dans les comptes l'exercice.
- Qu'au titre d'une convention de trésorerie conclue à des conditions normales le 1^{er} octobre 2022 avec la SAS CABINET NICOLAS SARAZIN & ASSOCIEES, une dette de 72 995 € apparait dans les comptes l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale déclare qu'aucune charge ni dépense non déductible sont prise en charge dans les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération allouée au président pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires présents.

Sophie SARAZIN, Président 	Stéphanie HUOT, Associée 
Emilie CANDIA, Associée 	

SAS 2SE

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 Euros

Siège social : 271 Avenue Sadi Carnot

83130 LA GARDE

RCS TOULON : 918 323 544

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE

EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom	Nombre d'actions	Nombre de voix	Présents	Représentés
1)	Mme. SARAZIN Sophie	7 500	75 %	X	
1)	Mme HUOT Stéphanie	2 000	20 %	X	
1)	Mme CANDIA Emilie	500	5 %	X	
TOTAL de 10 000 actions					

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence.

SARAZIN Sophie
Président



Certifié conforme à l'originale
Sophie SARAZIN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30062025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
S A S 2SE			271 AVENUE SADI CARNOT		
SIRET	9	1	8	3	2
	3	5	4	4	0
	0	0	0	1	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	6 714
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 271 AVENUE SADI CARNOT			
83130 LA GARDE		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Date: 05/08/2025	
		Lieu: LA GARDE	
		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
		Signature SARAZIN SOPHIE	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions				e
autres que celles visées en (a),				f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

[illegible]

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONs (article 222 bis du CGI)
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise S A S 2SE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 271 AVENUE SADI CARNOT

83130 LA GARDE

Numéro SIRET * 9 1 8 3 2 3 5 4 4 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 5		Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 4	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 050 000	1 050 000		
	Total I (5)	044	048	1 050 000	1 050 000		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	23 280	23 277		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	7 015	7 328		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	30 295	30 606		
	Total général (I+II)	110	112	1 080 295	1 080 606		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	1 000			
	Report à nouveau	134		98 581	(14 264)		
	Résultat de l'exercice	136		147 223	113 845		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		256 803	109 581		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		660 359	807 936		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166					
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172				
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		163 133	163 089		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		823 492	971 025		
	Total général (I + II + III)	180		1 080 295	1 080 606		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	511 000		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise S A S 2SE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 5

Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 2 4

Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		232		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	5 930	5 763
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		1 050
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation	(II)		264	5 931	6 813
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(5 931)	(6 813)
Produits financiers	(III)		280	162 039	131 303
Produits exceptionnels	(IV)		290		
Charges financières	(V)		294	8 885	10 645
Charges exceptionnelles	(VI)		300		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	147 223	113 845
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	147 223	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	8 102	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprise nouvelle (44. articles)	986				
(FRR) France Ruralité (révitalisation art 44 quinquies A)	181				
Divers (44 quaterdecies)	345				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
Zone franche urbaine (44 octies A)		987			
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			
Investissements et souscriptions outre-mer		344			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			993		
Zones de restructuration de la défense (44. tiercies)			127		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)			991		
Créance due au report en arrière du déficit			346		
Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)				138	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44. sexdecies)				992	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354 6 714
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * 2.5.1.5 ont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372 6 714

Désignation de l'entreprise : S A S 2SENéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 050 000	482		484		486	1 050 000	1 050 000
TOTAL		490	1 050 000	492		494		496	1 050 000	1 050 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S A S 2SE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	25 157	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	25 157
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	6 714
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	31 872

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : S A S 2SE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2025

Page 8

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 5 N° SIRET 9 1 8 3 2 3 5 4 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S A S 2SE

ADRESSE (voie) 271 AVENUE SADI CARNOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	10 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme

Nom de famille SARAZIN

Prénom(s) SOPHIE

Nom d'usage

% de détention 75.00

Nb de parts ou actions 7 500

Naissance : Date 270292 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR

Adresse : N° 295 Voie BDV COLONEL ALBERT GRANT

Code postal 83000 Commune TOULON Pays France

Titre (2) Mme

Nom de famille HUOT

Prénom(s) STEPHANIE

Nom d'usage VEZIAN

% de détention 20.00

Nb de parts ou actions 2 000

Naissance : Date 210977 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR

Adresse : N° 53 Voie AV DUPLESSIS DE GRENADAN

Code postal 83100 Commune TOULON Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2025

Page 9

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 5

N° SIRET 9 1 8 3 2 3 5 4 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S A S 2SE

ADRESSE (voie) 271 AVENUE SADI CARNOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

2

Forme juridique SASU Dénomination SAS Cabinet NICOLAS & SARAZIN & Associées

N° SIREN (si société établie en France) 4 3 8 7 6 2 6 0 1

% de détention 75.00

Adresse : N° 17 Voie Avenue Vauban

Code postal 83000 Commune TOULON Pays France

Forme juridique SASU Dénomination SAS Cabinet C. NICOLAS & S. SARAZIN & Associées

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 9 3 7 6 0 5 9

% de détention 75.00

Adresse : N° 271 Voie Avenue Sadi Carnot

Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.